

APPEL A CANDIDATURES
"SOUTIEN A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS
SCIENTIFIQUES PAR NANTES UNIVERSITE"
REGLEMENT 2026

Date limite de dépôt des dossiers : 31 octobre 2025 (inclus)
(par courrier électronique à : aap.drpi@univ-nantes.fr)

1. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

- Promouvoir l'organisation de manifestations scientifiques - notamment internationales - dans toutes les disciplines portées par les laboratoires de Nantes Université (NU).

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Organisation portée par un enseignant-chercheur ou un chercheur d'une unité de recherche dont Nantes Université est tutelle.
- La jauge minimale de la manifestation scientifique est de 100 participants¹. Cependant, des manifestations de plus petite envergure pourront être soutenues en fonction de l'enveloppe disponible. Les congrès à dimension internationale sont particulièrement encouragés. Sont inéligibles à cet appel les écoles d'été, les séminaires et les journées d'études.
- L'évènement se tient à partir du 1er janvier 2026 et a lieu prioritairement dans la Région des Pays de la Loire. Les candidatures pour une manifestation organisée en dehors de la Région mais dont Nantes Université est l'un des organisateurs majeurs seront étudiées au cas par cas mais ne seront pas prioritaires.
- Celui-ci contribue au développement de la politique scientifique et au rayonnement de Nantes Université aux niveaux national et international.
- Indépendamment du soutien financier faisant l'objet de cet appel, la cellule événementielle de Nantes Université se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la préparation de votre manifestation (intranet : espace « unités de recherche » > « [organiser un événement](#) »).

3. PLAN DE FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION SCIENTIFIQUE

- Les droits d'inscription et toute autre recette doivent être votés en Conseil d'Administration (dépôt de la demande par l'organisateur de la manifestation).
- Le cas échéant, Nantes Université adressera à Nantes Métropole les candidatures éligibles à un soutien selon les critères définis. En cas de soutien de la collectivité, il conviendra de respecter les engagements pris (figurant dans les conventions et rappelés par la Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation) concernant l'invitation d'élus aux séances d'ouverture et de clôture, l'utilisation du logo sur les documents de communication, l'envoi d'un bilan financier...
- Nantes Université ainsi que Nantes Métropole, le cas échéant, se réservent la possibilité de revoir à la baisse ou encore d'annuler le montant de leur participation :
 - dans l'hypothèse où le nombre réel de participants soit significativement inférieur à la jauge prévisionnelle (présentiel et distanciel cumulés),
 - en cas de résultat financier excédentaire pour cet événement.

4. DEPOT DES CANDIDATURES

- Toute candidature à cet appel se compose des documents et informations suivantes :
 - (i) Le dossier de candidature
(téléchargeable depuis votre espace intranet, dans la rubrique « [Financez vos projets](#) ») ;
 - (ii) Les annexes :
 - Le programme prévisionnel de la manifestation
 - L'appel à communication (si disponible)
 - En cas de renouvellement de la manifestation, le bilan financier des 2 dernières éditions ;
 - le RIB de la structure [de manière exceptionnelle, si votre événement est géré par une structure externe à NU].
- Le dossier de candidature et tout particulièrement son annexe financière doit être validée par le service financier de proximité afférent.
- Le dossier complet (dossier de candidature + annexes) est transmis au format PDF à la Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation (DRPI) de l'Université à l'adresse aap.drpi@univ-nantes.fr.
- L'instruction du dossier peut donner lieu à des demandes d'informations complémentaires.

¹ La jauge minimale requise par Nantes Métropole est de 150 participants.

5. MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES

- Les montants prévisionnels des soutiens respectifs alloués par Nantes Université et Nantes Métropole seront communiqués prochainement.
- Les demandes 2026 pour Nantes Université seront examinées lors du Conseil Académique du 12 décembre 2025 afin de proposer l'attribution des subventions.

CRITERES D'EXAMEN POUR LES POLES DE NANTES UNIVERSITE ET POUR LE CONSEIL ACADEMIQUE

- Qualité et rayonnement de la manifestation ;
- Dimension internationale de la manifestation :
 - nombre de participants provenant de l'étranger ;
 - le comité scientifique est composé majoritairement de personnalités résidant à l'étranger ;
 - les actes ou publications sont accessibles internationalement ;
- Critère de parité femmes/hommes : analyse des précautions prises par l'organisateur pour assurer une parité relative dans le comité scientifique, le comité d'organisation et parmi les conférencier-e-s invité-e-s ;
- Enjeux pour le laboratoire ;
- Enjeux pour Nantes Université ;
- Fréquence d'organisation du colloque en France ;
- Cohérence et pertinence du plan de financement prévisionnel.

Vers la parité femmes/hommes dans les manifestations scientifiques

Nantes Université encourage vivement les chercheurs et enseignants-chercheurs à s'assurer du respect de la parité dans les manifestations scientifiques.

Elle les invite ainsi à ne s'associer qu'aux manifestations intégrant une proportion significative de femmes dans le comité scientifique, le comité d'organisation ainsi que pour les conférences invitées (*cf. dossier de candidature*).

Le ratio de référence correspond à celui habituellement constaté dans la discipline concernée.

6. CALENDRIER

- | | |
|---|--|
| ▪ Date de diffusion de l'appel à candidatures : | lundi 1 ^{er} septembre 2025 |
| ▪ Retour des dossiers à la DRPI : | avant le vendredi 31 octobre 2025 (inclus) |
| ▪ Examen en Conseil Académique : | vendredi 12 décembre 2025 |

7. CONTACT

- Olivier ROUSSEL – 02.40.99.84.73
- Lucie-Anne GALLY – 02.53.00.80.86
- aap.drpi@univ-nantes.fr